



Licenciement pour inaptitude

Par **beneteauf**, le **15/01/2010** à **11:44**

Bonjour, suite à la 2ème visite de reprise le 30 novembre 2009 le médecin du travail m'a déclaré en inaptitude définitive à mon poste de travail. Mon employeur m'a proposé un reclassement sur un entrepôt à Saint-Nazaire et à Grenoble alors que j'habite Bordeaux. J'ai donc refusé ce poste. Le 30 décembre 2009 il m'a envoyé une LRAR me disant qu'il envisage à mon égard une mesure de licenciement en application de l'article L 122-14 du code du travail et me convoque le 11 janvier 2010 à un entretien durant lequel il m'exposera les motifs de la mesure envisagée. Suite à cet entretien il m'a envoyé le 14 janvier une LRAR en me disant qu'il est contraint de rompre mon contrat de travail pour impossibilité de reclassement et que compte tenu du fait qu'il m'est impossible d'exécuter un préavis celui-ci ne sera pas rémunéré et que mon solde de tout compte sera donc arrêté à la date de la première présentation de la présente à mon domicile. Sachant que le délai d'un mois durant lequel il aurait dû me licencier (du 30/11 au 30/12) ne doit-il pas me payer du 31/12 jusqu'au jour de mon licenciement. Que dois-je faire par avance merci